

### *Les défenseurs des droits de l'Homme dénoncent ce qu'ils qualifient de harcèlement judiciaire à l'encontre des militants accusés d'avoir organisé des manifestations sans autorisation.*

**L**es défenseurs algériens des droits de l'Homme et les syndicalistes rencontrent des obstacles dans l'exercice de leur droit de manifester, dénoncent militants et avocats.

Le dernier incident en date s'est produit devant le tribunal de Sidi M'hamed ce mercredi 27 juin. La cour a condamné le blogueur Tarek Mameri à huit mois de prison avec sursis et à 100 000 dinars d'amende pour avoir publié sur l'internet des photos et des vidéos appelant au boycott des élections législatives. Il a été accusé de destruction de biens publics après avoir détruit des affiches électorales et brûlé sa carte d'électeur.

De nombreux acteurs de la société civile ont dénoncé ce qu'ils ont décrit comme du harcèlement judiciaire à l'encontre des activistes accusés d'avoir organisé des manifestations sans autorisation. Pour eux, le pouvoir exécutif exerce des pressions sur la justice, pour que cette dernière poursuive les défenseurs des droits de l'Homme.

Le 19 juin, un groupe composé d'acteurs de la société civile, de militants, de défenseurs des droits de l'Homme et de parlementaires s'est réuni de-

vant le tribunal de Bab El Oued pour apporter son soutien à quatre militants des droits de l'Homme poursuivis pour incitation à manifester. Yacine Zaid, Athmane Aouameur, Abdou Bendjoudi et Lakhdar Bouzini avaient organisé, fin avril, une manifestation de soutien à leur militant Abdelkader Kherba.

Kherba, membre du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), a été inculpé pour "incitation à attroupement et usurpation de fonction", après avoir manifesté sa solidarité avec les greffiers en grève de la faim. Il a été condamné à une peine d'un an de prison avec sursis, assortie d'une amende de 20 000 dinars.

Selon le juge présent à l'audience, le tribunal a reporté les délibérations concernant les quatre militants au 27 septembre prochain, au motif de consulter le dossier. La défense s'est interrogée sur les motifs de ce report, considérant le dossier sans fondement et ne contenant aucun détail dont l'examen nécessiterait un tel délai.

Parmi les manifestants présents à

l'extérieur du tribunal de Bab El Oued se trouvait Mustapha Bouchachi, tête de liste du Front des forces socialistes et ancien président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

Cette importante mobilisation a montré la forte solidarité avec les quatre militants jugés, selon l'avocat Amine Sidhoum.

Il a ajouté que le dossier n'était pas fondé et ne contenait que deux documents, ni plus, ni moins, et que ces militants n'avaient commis aucun délit, mais n'avaient fait que participer à une manifestation pacifiste pour témoigner leur soutien à leur camarade.

La LADDH a dénoncé ce qu'elle considère comme un harcèlement judiciaire mené à l'encontre des militants des droits de l'Homme, déclarant que les poursuites étaient fondées sur l'article 100 du Code pénal. Selon le communiqué de la Ligue, toutes ces poursuites judiciaires ne visent en réalité qu'à réprimer les libertés et constituent des atteintes graves à l'exercice de la liberté de réunion, pourtant garantie par la constitution, la législation nationale et les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme ratifiées

par l'Algérie.

Selon ce communiqué, les auteurs de ces poursuites contredisent les engagements pris par le Président de la République concernant les réformes politiques et l'exercice des libertés collectives et individuelles.

Le collectif d'avocats de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme a également condamné ces poursuites à l'encontre des quatre militants, décrivant les chefs d'inculpation comme non fondés. Il a dénoncé ce qu'il appelle "l'utilisation du corps judiciaire comme moyen de pression contre tous ceux qui demandent à pouvoir exercer leurs droits".

De plus, le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme (Arabic Network for Human Rights Information - ANHRI) a demandé la libération immédiate des militants et la fin du procès. Le groupe a déclaré que ce procès constituait "une violation évidente de la liberté de réunion pacifique, de la liberté d'association et de la liberté de manifester, et ne vise qu'à réprimer la société civile en Algérie".

*Par Walid Ramzi pour Magharebia*

### Les échanges commerciaux en tête des priorités tuniso-algériennes

**L**a Tunisie et l'Algérie poursuivent activement des mesures visant à renforcer leurs relations dans le but de dynamiser le développement économique et le commerce.

L'année dernière, les deux pays ont signé douze documents relatifs à la coopération dans les secteurs économique, culturel et des services, entraînant la croissance de l'unité tuniso-algérienne et de la prospérité économique.

Il semblerait que ces efforts commencent à payer.

Conformément à un rapport du ministre algérien de l'Intérieur du 17 juin, la collaboration entre l'Algérie, la Tunisie, la Libye et le Maroc a entraîné une baisse de 50 pour cent des trafics transfrontaliers au cours des six derniers mois.

Dans un entretien accordé à l'AFP le 7 juin dernier, le Premier ministre tunisien Hamadi Jebali a déclaré qu'entre l'Algérie et la Tunisie, on notait "zéro pour

cent de problèmes et cent pour cent de coopération" à l'heure actuelle.

Pour renforcer leur relation, les deux pays se sont entendus sur l'établissement d'un fonds d'investissement bilatéral et sur l'adoption d'un système juridique bilatéral visant à inciter chacun des pays à mettre en place des compagnies et à investir dans l'autre.

Au cours d'un atelier sur l'investissement organisé à Tunis le 11 juin, Moncef Othmani, représentant algérien auprès de la Chambre de commerce tuniso-algérienne (CMTA), a encouragé les sociétés à investir dans tous les secteurs en Tunisie et en Algérie, appelant à une présélection de projets initiaux.

Il a insisté sur la nécessité de garanties, qui seraient bénéfiques pour les investisseurs des deux pays et permettraient ensuite de dynamiser la coopération et d'attirer les entrepreneurs locaux et internationaux.

Les échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Algérie ont augmenté de

manière notable au cours des quatre premiers mois de cette année, atteignant 531 millions de dollars avec un taux annuel estimé d'un milliard de dollars, selon les chiffres de la CMTA.

Selon Boulenouar El Hadj Tahar, porte-parole de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), les chiffres sont relativement faibles, en raison des relations historiques des deux pays, de leurs besoins économiques et commerciaux, ainsi que de leur atout géographique.

Il a ajouté que le phénomène de la contrebande, en pleine expansion, nuisait énormément aux opportunités d'investissements dans les deux pays, représentant plus d'un quart des échanges commerciaux.

La Tunisie cherche désormais à investir en Algérie ; l'objectif est d'élargir la gamme de ses activités et de tirer parti la conjoncture économique, infrastructures avancées et prix peu élevé des carburants.

Pour réduire ses importations, qui atteignaient 46 milliards de dollars l'an dernier, dont 3 milliards pour les importations de blé et 1,7 milliard pour le secteur médical, l'Algérie a besoin d'investissements

productifs d'origine étrangère.

Les investisseurs tunisiens en Algérie devraient tirer parti des opportunités d'investissement offertes par le marché algérien, a déclaré Riadh Ben Zargua, directeur de la représentation commerciale tunisienne en Algérie.

Le nombre d'institutions économiques tunisiennes actives sur le marché algérien varie entre 70 et 80, pour seulement 19 institutions algériennes en Tunisie, a expliqué Ben Zargua.

Il a prévu une hausse de l'investissement tunisien en Algérie dans les secteurs de l'automobile, pharmaceutique, de la construction, de l'électricité, de la communication, des technologies de l'information et dans le secteur alimentaire.

S'agissant du nombre limité d'institutions algériennes en Tunisie, Ibrahim Jamal, directeur général du département d'études de l'Agence nationale des investissements en Algérie, a déclaré au magazine The African Manager que la raison en était l'instabilité passée de son pays.

*Par Monia Ghanmi pour Magharebia*